

## **Stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France L'avis du Conseil économique et social régional**

Le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France (CESR) a été saisi par l'Exécutif régional d'un projet de rapport sur la stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France\*. Le 19 juin 2007, l'assemblée du CESR a donc rendu un avis sur ce texte qui propose :

- la mise en œuvre de 10 plans d'action sur les propriétés régionales ainsi que dans les domaines d'intervention de la Région ;
- de poursuivre les inventaires locaux et régionaux sur la flore, la faune et les écosystèmes régionaux ;
- d'adopter un contrat financier ainsi qu'un contrat d'objectif types ;
- de modifier le règlement d'attribution des aides régionales adoptée en 2003 ;
- de présenter un bilan annuel : à la commission environnement, aux commissions concernées pas les plans d'actions, au Forum régional des acteurs de la biodiversité.

### **Le CESR partage l'intérêt porté par la Région à la préservation de la biodiversité**

Le CESR apprécie l'intérêt porté par l'Exécutif régional à préserver la biodiversité. Le CESR approuve en particulier les objectifs de la stratégie régionale de la biodiversité qui concrétise la « Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels » (25-9-2003) en visant à :

- Stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010,
- Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité,
- Créer les conditions du retour de certaines espèces emblématiques,
- Valoriser le patrimoine naturel d'Ile-de-France,
- Permettre le bon fonctionnement des écosystèmes,
- Compléter la connaissance sur les espèces et habitats en Ile de France en poursuivant les inventaires locaux et régionaux sur la flore, la faune et les écosystèmes régionaux.

### **Agir sur l'ensemble du territoire régional**

Le CESR souhaite aussi une réflexion sur l'évaluation économique de la biodiversité : combien les hommes sont-ils prêts à payer économiquement et socialement pour maintenir une richesse qui n'est généralement pas prise en compte par l'économie classique ? Que conserver et selon quel critère ? Pour le CESR, une démarche efficace de préservation de la biodiversité ne saurait se limiter à la sanctuarisation de quelques territoires ruraux mais doit s'efforcer de faire en sorte que l'ensemble des activités humaines puissent se développer en harmonie avec l'environnement, sur la totalité des espaces du territoire régional, qu'ils soient ruraux ou urbains.

L'enjeu planétaire doit se décliner au plus proche de chacun. Le CESR estime donc que la Région est une entité administrative et politique pertinente pour agir et coordonner les actions en faveur de la préservation de la biodiversité en Ile-de-France en partenariat avec les acteurs locaux. Mais la réalité des continuités géographiques, géologiques et biologiques nécessite aussi une réflexion et des actions communes sur l'ensemble du Bassin parisien.

## **Une organisation efficace de la préservation de la biodiversité**

La complexité et la diversité des sujets à traiter dans le domaine de la biodiversité exigent une bonne connaissance scientifique. Pour le CESR, elle passe par la mise en œuvre d'une coordination efficace et évaluée entre scientifiques et décideurs.

Les diagnostics écologiques et les inventaires régionaux sont importants pour avoir une vision globale des problèmes de la biodiversité. Par ailleurs le CESR estime indispensable d'établir un inventaire régional des menaces qui pèsent sur la biodiversité pour prendre les initiatives adaptées.

## **Suivre et évaluer les politiques régionales**

L'efficacité de la stratégie proposée par l'Exécutif régional en faveur de la préservation de la biodiversité dépendra en grande partie de la réalité de la mise en œuvre du SDRIF. Ce dernier ayant défini les continuités biologiques nécessaires, son suivi sera l'outil essentiel qui permettra la prise en compte par les politiques locales de cette stratégie régionale. Pour le CESR, les actions engagées dans le cadre de cette stratégie devront aussi être évaluées.

Pour le CESR, l'intérêt économique induit directement ou non par la préservation de la biodiversité (santé, emplois, loisirs, tourisme, etc.) devra être mis en évidence.

## **Ne pas oublier la sensibilisation du public**

Le CESR souligne l'enjeu des modes de sensibilisation et de communication en direction des acteurs locaux et de la population. Il sera particulièrement nécessaire d'engager des formes de communication dynamiques prenant en compte la qualité des messages et leur diffusion.

Le CESR insiste aussi sur l'importance de la formation et de l'information des personnels techniques municipaux et autres acteurs de terrain dans le domaine de la biodiversité comme il considère nécessaire que ces questions soient intégrées aux formations initiales des CFA et lycées agricoles mais aussi aux programmes de formation continue.

## **Sur la future agence régionale pour la Nature et la Biodiversité**

Le CESR s'interroge sur les futures missions de l'Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité et sur ses relations avec l'Agence des Espaces Verts (AEV) et l'ARENE, etc. Ses missions doivent être clairement définies en concertation avec tous les acteurs institutionnels et associatifs afin qu'elle soit une véritable structure d'échanges et de coordination. Le CESR devra y être représenté.

**Avis du CESR relatif à la stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France présenté par Micheline Bernard-Harlaut au nom de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité, présidée par Daniel Deswarte et adopté le 19 juin 2007 en séance plénière du CESR.**

\* Pour l'Exécutif du Conseil régional d'Ile-de-France, la biodiversité ou diversité biologique représente la variabilité des organismes vivants de toute origine, des écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et des complexes écologiques dont ils font partie. Cette biodiversité comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. Chaque espèce joue un rôle dans l'écosystème de sorte que l'apparition ou la disparition d'une espèce exerce certains impacts sur le système dans son ensemble. Le maintien de la biodiversité est donc un enjeu planétaire. Or la biodiversité régresse. Des actions sont possibles si certaines causes sont connues. Si l'enjeu est bien planétaire, l'action relève souvent des acteurs locaux...

### **Service de presse :**

Jean Tilloy - CESR Ile-de-France

29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr) - Site Internet : [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)